

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts –
Pour une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle (21_POS_42)

Rappel du postulat

La pandémie a mis à mal les parcours scolaires et de formation des élèves, étudiant.e.s et apprenti.e.s vaudois.e.s.

Il a été quasi impossible de trouver des stages durant cette dernière année, vu les mesures sanitaires en place. Pour celles et ceux qui cherchent leur voie, si le Salon des métiers a été converti en webinaires, cela ne remplace pas les contacts bilatéraux qui peuvent être établis dans une telle manifestation.

Depuis de nombreuses années, le nombre de gymnasien.ne.s ne fait qu'augmenter et cela n'est pas uniquement dû à la croissance démographique.

Le canton doit mettre des moyens ambitieux dans sa politique d'orientation scolaire et professionnelle afin que chaque jeune trouve sa voie.

Selon le rapport PISA 2020 de l'OCDE, les aspirations professionnelles des adolescent.e.s portent sur un nombre restreint d'emplois, cela souvent par méconnaissance et par absence de véritable politique publique d'orientation professionnelle. Il est également mis en exergue que certains nouveaux métiers, notamment dans le domaine du numérique, ne sont que peu connus des jeunes et dès lors ne les attirent pas, alors que de nombreux débouchés existent dans ces domaines.

L'on sait également qu'il y a une raréfaction importante de la main-d'œuvre dans les professions à haute valeur ajoutée et technique (ingénieurs, géotechniciens, ingénieurs-chimistes, techniciens de la santé, etc.), mais également dans la gastronomie et les métiers de bouche.

Les pages internet de l'Etat de Vaud relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ne sont pas attractives et peuvent décourager celles et ceux qui voudraient y trouver des renseignements pour leur formation future.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat :

- d'établir un rapport sur les métiers d'avenir, notamment en mettant en exergue les filières qui connaissent un raréfaction de main d'œuvre et qui pourraient connaître des débouchés importants dans les prochaines années ;*
- d'étudier l'opportunité de développer une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle, par exemple par le biais d'un site internet dédié, permettant une information agile et attractive.*

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

Déposé le 24 août 2021 et renvoyé à l'examen d'une commission ad hoc qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2021 et a recommandé, par cinq voix contre quatre, de ne pas le prendre en considération, ce postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat par le Grand Conseil, par 69 voix contre 49 et 5 abstentions, lors de sa séance plénière du 22 mars 2022.

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

I. Préambule

À titre liminaire, le Conseil d'État tient à préciser toute l'importance qu'il accorde à soutenir une politique publique forte en matière d'orientation scolaire et professionnelle, et ce, dans un contexte socioprofessionnel traversé par de multiples enjeux de fond pleinement identifiés par le département en charge de la formation. Parmi ceux-ci, peuvent être évoqués les objectifs en matière de certification au niveau du Secondaire II à 25 ans conjointement posés par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (OrTra), mais aussi les possibilités de faire face aux grands défis écologiques, énergétiques et numériques dont l'acuité ne va cesser de se renforcer ces prochaines années.

En réponse à ces enjeux, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a vu sa stratégie récemment redéfinie et des premières mesures ont déjà été mises en œuvre depuis 2023. Cela étant, et s'il est indéniable que cet Office occupe un rôle prépondérant dans le processus de choix, d'orientation et d'information sur les nombreuses possibilités de formation offertes aux jeunes, la promotion des différents métiers revient prioritairement aux associations professionnelles qui les représentent. Le Canton s'implique bien sûr également dans cette promotion, notamment en soutenant différentes manifestations. Le Salon des Métiers et de la Formation est sans doute l'exemple le plus connu. Mais il a été rejoint cette année par le Salon MINT¹, premier du genre en Suisse romande. Cet événement, qui a rencontré un très grand succès pour sa première édition², a pour but d'éveiller l'intérêt des plus jeunes élèves (5P-8P), et en particulier des filles, pour les mathématiques, l'informatique, les sciences de la nature et la technique (MINT), domaines où l'on rencontre des difficultés plus ou moins importantes de recrutement.

Plus largement, un nouveau plan d'action en faveur de la valorisation de la formation professionnelle a été présenté au mois de novembre 2022³. Parmi les objectifs fixés figurent l'augmentation de la part de jeunes s'orientant vers la voie professionnelle après l'école obligatoire, un travail sur les représentations sociales autour de cette filière de formation, une collaboration conjointe pour ce faire avec les milieux économiques au travers d'une campagne promotionnelle des métiers connaissant une forte pénurie de main-d'œuvre tant quantitative que qualitative (métiers de l'informatique, de la transition énergétique et de la santé), l'augmentation du taux de réussite aux examens dans les métiers à fort taux d'échec et, de manière corollaire, l'augmentation du taux de certification du secondaire II à 25 ans.

II. Traitement des demandes du postulat

Afin de donner suite aux demandes exprimées par les auteurs du postulat, le présent rapport se propose de répondre à la première d'entre elles en traitant d'abord de la question relative à l'identification des métiers à risque de pénurie (chap. 1), avec évocation ensuite de l'effet catalyseur apporté par la pandémie COVID-19 (chap. 2).

Puis, dans le cadre de la présentation du nouveau plan pour la valorisation professionnelle (chap. 3), sera abordée en particulier la demande du postulat relative au développement d'une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle, avec l'évocation plus détaillée de la mesure spécifique visant à doter l'OCOSP d'une nouvelle stratégie en matière d'orientation scolaire et professionnelle (chap. 3.2).

S'ensuivra, enfin, la mention des adaptations régulières entreprises par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), dans le cadre de sa mission de veille stratégique, en vue de garantir l'adéquation entre formation et pénurie de main d'œuvre qualifiée (chap. 4).

¹ Pour plus d'informations sur le programme de ce Salon, voir le site : <https://mint-vaud.ch/>

² Voir communiqué de presse de l'Etat de Vaud du 4 mars 2024 : « Réussite pédagogique et succès populaire pour le premier Salon MINT Vaud », sur site <https://www.vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiqué/reussite-pedagogique-et-succes-populaire-pour-le-premier-salon-mint-vaud-1709554477>

³ Voir communiqué de presse du Département de la formation et de l'enseignement professionnel (DEF) du 15 novembre 2022 intitulé « Un nouveau plan d'action pour redonner sa juste place au choix de l'apprentissage » et documentation publiée à cette occasion : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/un-nouveau-plan-daction-pour-redonner-sa-juste-place-au-choix-de-lapprentissage-1668501756>

1. Identification des métiers présentant un risque de pénurie de main d'œuvre qualifiée

Formellement, le Conseil d'État n'est pour l'heure pas en mesure d'établir un rapport permettant d'identifier directement les métiers présentant un risque de pénurie de main d'œuvre qualifiée, comme cela lui est demandé dans le cadre de ce postulat. Un comité de pilotage interdépartemental a toutefois été réuni par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) en fin d'année passée pour réaliser un état des lieux de la question. Ce travail, prévu sur le courant de l'année 2024, permettra à terme la rédaction d'un plan d'action cantonal visant à pallier la pénurie de main d'œuvre. Cela étant, et de manière complémentaire à ce travail, le Conseil d'État et ses services recourent régulièrement à des publications émanant de tiers (études menées par les associations de branches ou par des instituts universitaires), en particulier en se référant aux rapports topiques établis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), dont la dernière version date toutefois du 19 septembre 2016¹. C'est probablement là une indication quant à la lourdeur caractérisant la réalisation de telles études. Au surplus, le Conseil d'État rappelle que Statistique Vaud (StatVD) réalise des études prospectives thématiques. En janvier 2021, StatVD a publié une étude sur l'emploi et la transition numérique dans le canton de Vaud. Parmi les thèmes pour la législature 2022-2027, l'évolution des risques de pénuries main d'œuvre, de l'emploi, des métiers et des compétences a été retenue par le Conseil d'Etat. Les résultats de cette étude, dont les contours exacts restent à définir, devraient être connus d'ici la fin de la législature.

Conscient de l'importance d'anticiper, voire dans certains cas déjà de combler le manque de main d'œuvre qualifiée, le Conseil d'État a présenté une série d'actions dans la mesure 1.5 de son Plan de Législature 2022-2027. Parmi les secteurs professionnels clairement identifiés à ce stade, figurent notamment ceux de la santé et ceux en lien avec les transitions énergétique et numérique. Pour ce dernier secteur, une première étude mandatée par trois services de l'Etat² a été réalisée. Si ses conclusions pointent clairement que le contenu des formations est actuellement en adéquation avec les besoins du marché, c'est néanmoins le nombre de personnes qui s'orientent dans ces filières qui présente encore un déficit. En conséquence, une série de recommandations ont été proposées, parmi lesquelles l'importance de réaliser des campagnes de communication et de sensibilisation sur l'existence et le potentiel de ces formations, de soutenir les reconversions professionnelles, de favoriser et adopter une vision basée sur l'hybridation, autrement dit décloisonner les milieux professionnels et académiques et les organismes étatiques, d'encourager les partenariats public-privé dans la formation ou encore d'accélérer et valoriser les initiatives existantes.

Par ailleurs, une étude similaire dans le secteur de la transition énergétique sera prochainement déployée, tel que relevé dans l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) du Plan Climat relatif au volet formation³ et en collaboration avec le DEIEP et la Direction générale de l'environnement (DGE).

Enfin, et tout comme l'a démontré l'initiative populaire sur les soins infirmiers acceptée par les Suisses en novembre 2021, d'évidents manques en main d'œuvre se manifestent dans ce secteur qui continuera à faire l'objet d'une attention et de mesures particulières. Dans ce cadre, il convient de mentionner la récente annonce, par l'Etat, du programme intitulé InvestPro - Investir Ensemble pour les Professions des soins, de santé et de l'accompagnement social – et lancé conjointement par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), avec l'ensemble des partenaires concernés. Ce programme vise tout particulièrement à assurer la promotion de ces filières professionnelles, développer l'offre de formation, renforcer l'attractivité et améliorer les conditions de travail pour fidéliser le personnel en poste⁴.

2. La pandémie, catalyseur de la valorisation de la formation professionnelle initiale

Conscient des enjeux propres à la filière de formation professionnelle et, plus particulièrement encore, de son manque d'attrait auprès des jeunes et de leurs parents, le Conseil d'État a d'ores et déjà mis en œuvre un premier plan d'action en sa faveur durant la précédente législature. Si d'importants résultats ont été obtenus, tels

¹ SECO. (2016). *Pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse – Système d'indicateurs pour évaluer la demande en personnel qualifié*. En ligne : https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Fachkraeftebedarf/indikatorensystem-zur-beurteilung-der-fachkraeftenachfrage.html

²Le mandat a été élaboré par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et confié à Alp ICT. Les résultats de l'étude ont été présentés à ces trois départements au mois de février 2023.

³ Voir l'EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'931'800 pour financer la première étape de mise en œuvre de la mesure stratégique « la formation, moteur du changement » du Plan climat vaudois - 22_LEG_286 – Mars 2023

⁴ Voir le communiqué de presse du 29 janvier 2024 : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/i-investir-pour-les-professionnels-de-sante-avec-le-programme-investpro>

l'augmentation de plus de 1'000 nouvelles places d'apprentissage, une amélioration du taux de réussite aux examens finaux de près de 3% ou encore un renforcement des ressources d'encadrement des apprenties et apprentis en abaissant leur ratio par commissaire professionnel de près de 800 pour un à 350, il est néanmoins certain que la gestion de la pandémie de COVID-19 a constitué un important défi supplémentaire qui a limité son plein déploiement.

Dans ce contexte, les contraintes rencontrées se sont révélées être autant d'opportunités à l'innovation. Les mesures donnant corps aux plans de soutien à l'apprentissage déployés durant cette période ont permis d'importantes avancées sur les plans communicationnel, organisationnel et pédagogique, qui peuvent être illustrées comme suit :

- sur le plan communicationnel : en faisant un meilleur usage des canaux numériques ;
- sur le plan organisationnel : en ouvrant, par exemple, des inscriptions dites anticipées dans les écoles professionnelles pour les jeunes ayant un projet professionnel clair mais se trouvant encore en quête d'une place d'apprentissage au moment de la rentrée scolaire ;
- sur le plan pédagogique : en impulsant des modèles pédagogiques complémentaires au modèle dual classique, telle la formation dite mixte où les apprenties et apprentis démarrent leur formation sous un régime similaire à une formation en école des métiers avant de rejoindre une entreprise formatrice à l'issue de leur première année d'apprentissage.

3. Un nouveau plan de valorisation de la formation professionnelle ambitieux

La seconde requête posée par le présent postulat charge le Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de développer une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle. Dans ce domaine, le Conseil d'Etat a pris les devants et transmet au Grand Conseil l'ensemble des actions d'ores et déjà initiées et mises en œuvre au titre de la revalorisation de la formation professionnelle.

Si d'importants jalons ont été posés lors de la précédente législature en matière de valorisation de la formation professionnelle, il est clairement apparu que l'effort devrait être poursuivi dans le but et accéléré. En conséquence, un nouveau plan d'action a été présenté par le département en charge de la formation au mois de novembre 2022. Décliné en 16 mesures, ce plan entend renforcer certaines actions déjà engagées ces dernières années et en déployer de nouvelles. Alors que le premier sous-point ci-après (chap. 3.1) liste l'ensemble des mesures qui lui donnent corps, le second sous-point (chap. 3.2) se focalise sur la première mesure relative à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie cantonale en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

3.1. 16 mesures pour favoriser les transitions directes, promouvoir et soutenir le développement des formations professionnelles

Le nouveau plan d'action de la valorisation de la formation professionnelle se compose de 16 mesures articulées en trois axes. Le tableau ci-après les met en exergue.

Axe 1 – Promouvoir, communiquer et encourager la formation professionnelle auprès de tous les publics	
1	Mettre en œuvre la nouvelle stratégie cantonale en matière d'orientation scolaire et professionnelle
2	Améliorer la communication envers les parents d'élèves, premiers prescripteurs en matière de cursus scolaire et de carrière professionnelle
3	Ouvrir l'école aux entreprises par le déploiement d'un coordinateur AMP pour chacune des 8 régions scolaires
4	Poursuivre les « Rencontres cantonales de la formation professionnelle » régionalisées
Axe 2 – Favoriser les transitions directes vers des formations certifiantes auprès des jeunes	
5	Aider les jeunes en déficit de réseau personnel à trouver une place via le projet « Relai-entreprises »
6	Diminuer le nombre d'élèves en mesures de transition et renforcer l'accompagnement
7	Poursuivre le développement de la mesure LIFT (intégration de l'administration vaudoise au programme)
8	Renforcer le dispositif SUCCES pour diminuer les taux d'échec aux examens finaux

9	Améliorer le taux d'encadrement des conseillers aux apprentis
10	Positionner l'offre de formation « Attestation fédérale de formation professionnelle » (AFP) comme première mesure d'accès à une formation certifiante, lutter contre les préjugés des employeurs et des jeunes
Axe 3 – Soutenir le développement des formations professionnelles certifiantes en phase avec les besoins du marché du travail et les défis contemporains en partenariat avec les entreprises et les faitières	
11	Conduire des études prospectives pour définir les besoins dans les métiers qui souffrent de pénurie pour adapter l'offre de formation (transition énergétique, numérique et santé)
12	Promouvoir les métiers de la transition numérique, énergétique et écologique, notamment dans les écoles
13	Promouvoir une offre innovante en matière de formation duale (formation mixte, junior team)
14	Favoriser la création d'un réseau élargi d'entreprises formatrices
15	Poursuivre et étendre les « Prolongations d'apprentissage pour l'intégration » (PAI+) auprès des entreprises formatrices
16	Soutenir l'employabilité des adultes en poursuivant le déploiement du plan d'action pour la certification professionnelle des adultes et le programme national de bilan professionnel pour les plus de 40 ans « Viamia ».

Si certaines mesures constituent le nécessaire prolongement d'actions entamées lors de la précédente législature, d'autres se présentent résolument sous le sceau de l'innovation. Cette dernière revêt aujourd'hui un caractère primordial, que ce soit pour soutenir les profonds changements sociétaux inhérents aux transitions énergétiques, écologiques et numériques ou pour compléter les modalités pédagogiques de la formation duale, en proposant notamment des modèles à même d'accompagner les transitions vers le monde professionnel et de faire face à l'augmentation des exigences dans toute une série de métiers. À noter que cette dimension innovante s'inscrit plus largement dans certaines lignes d'action – telles la flexibilisation des offres de formation ou l'intensification des activités d'information et de conseil – de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » lancée au niveau national conjointement par la Confédération et les partenaires de la formation professionnelle pour anticiper les changements sur le marché du travail et dans la société¹.

Concrètement d'importantes activités de promotion en faveur de la formation professionnelle sont prévues, parmi lesquelles :

- une amélioration de la communication auprès des parents, ces derniers étant bien souvent les premiers prescripteurs du choix des jeunes. Le système de formation a beaucoup évolué ces vingt dernières années, notamment avec l'essor des hautes écoles spécialisées (HES), des écoles supérieures (ES) ou encore des diplômes du tertiaire B que sont les brevets et les diplômes fédéraux et la mise en place de toute une série de passerelles qui permettent, à partir d'un premier diplôme de niveau secondaire I, de rejoindre l'ensemble des filières de formation. Ces changements ont largement profité à la formation professionnelle initiale, mais ils restent souvent encore méconnus d'une partie du grand public pour qui la formation générale reste le principal point de passage vers une mobilité sociale et professionnelle ;
- un rapprochement des espaces scolaires et économiques qui prend deux formes complémentaires. D'une part, la nomination de coordinatrices ou de coordinateurs régionaux pour l'approche du monde professionnel (AMP) permet d'organiser et coordonner des activités mêlant élèves et entreprises formatrices ou associations professionnelles. D'autre part, l'organisation de rencontres cantonales de la formation professionnelle régionalisées vise le renforcement des liens entre les différents acteurs et actrices scolaires et de la formation professionnelle, puisque c'est notamment de la qualité de ceux-ci que dépendent les possibilités de stage, étape préalable essentielle à toute signature d'un contrat d'apprentissage ;
- un travail de promotion des métiers participant des différentes transitions d'ores et déjà évoquées ainsi qu'en faveur des métiers présentant des enjeux certains face au besoin de main d'œuvre qualifiée, dont ceux relevant du secteur de la santé ;

¹ Des informations complémentaires sur la « Formation professionnelle 2030 » ainsi que sur les projets peuvent être consultées sur le site: www.formationprofessionnelle2030.ch

- le développement de modèles pédagogiques alternatifs à la formation duale : ce sont notamment la formation mixte, où les apprenties et apprentis démarrent par une première année dans un centre de formation avant de rejoindre une entreprise formatrice, ou « Junior Teams » qui consiste à créer une équipe de 5 à 8 jeunes au sein d'une entreprise formatrice et encadrés à plein temps par une personne dédiée à leur formation. Parmi leurs avantages, figurent une transition moins abrupte vers le monde professionnel, une fortification des compétences pratiques des jeunes, la possibilité de soulager certaines entreprises de la première année de formation (formation mixte) ou encore la promotion d'une pédagogie dite *inter-pares* qui vise à confier de petites missions de formation aux apprenties et apprentis les plus aguerris vers les plus novices (Junior Team). Ces modèles s'accompagnent d'une augmentation tant quantitative, en permettant l'ouverture de nouvelles places d'apprentissage, que qualitative en soutenant la qualité de la formation pratique. À titre d'exemple, les entreprises ayant mis en place des « Juniors Teams » ont vu le nombre de candidatures augmenter, d'une part, et les résultats de leurs apprenties et apprentis s'améliorer, d'autre part. Un premier pointage tendrait également à mettre en évidence que ces modèles jouent aussi sur la diminution des résiliations de contrat et des absences en entreprise des jeunes.

3.2. L'orientation scolaire et professionnelle au bénéfice d'une nouvelle stratégie

La première mesure du plan d'action présenté ci-avant vise à doter l'OCOSP d'une nouvelle stratégie en matière d'orientation scolaire et professionnelle¹. Son déploiement, qui a démarré en fin d'année passée, vise à renforcer et compléter ses prestations dans des processus d'orientation ou de réorientation des jeunes et des adultes. Les trois axes ci-après ont été définis, dont le deuxième fait directement écho à l'une des deux requêtes exprimées dans le présent postulat :

- **Axe 1 – Renforcer l'accompagnement pour favoriser les transitions directes vers des solutions certifiante**, dans lequel (a) une nouvelle prestation de placement en entreprise et de soutien est mise œuvre dans la perspective de trouver des stages ou/et signer un contrat d'apprentissage, (b) l'orientation et le coaching dans les classes de RAC1 est intensifié et, enfin, (c) est intégré progressivement le « Profil de compétences transversales » (PCT), outil romand visant à compléter les moyens ordinaires d'évaluation.
- **Axe 2 – Promouvoir la diversité des métiers et la communiquer**, avec les objectifs suivants : (a) la création d'une Maison des métiers qui sera un espace d'information, de conseil et d'accompagnement sur les métiers, les filières de formation, le marché de l'emploi ou encore les possibilités de financement de la formation. Ce projet se déploiera tant physiquement que virtuellement ; (b) l'intensification de l'approche de l'AMP via son élargissement aux VP, une systématisation du bilan AMP en fin de 10^e ou encore des campagnes de promotion annuelle sur les réseaux sociaux menées à destination tant des jeunes que de leurs parents ; (c) le rapprochement entre l'école et les entreprises, notamment par la facilitation de l'accès aux stages pour l'ensemble des élèves de l'école obligatoire et l'ouverture de l'école aux entreprises pour des présentations de métiers, en particulier ceux de la transition numérique et énergétique.
- **Axe 3 – Soutenir l'employabilité des adultes** afin, d'une part, de permettre à l'ensemble des adultes d'atteindre les compétences de base requises pour entrer dans une formation certifiante du Secondaire II et, d'autre part, d'accompagner les plus de 40 ans dans le maintien de leur employabilité (VIAMIA).

Concrètement, cette nouvelle stratégie a tout à la fois permis de consolider des projets préexistants et de travailler à la mise en œuvre de nouveaux. Parmi ces projets, le Conseil d'Etat relève notamment :

- le renforcement de la présence de l'OCOSP sur les réseaux sociaux. A cet égard, le site internet www.zoom-vd.ch s'est largement étoffé ; il permet d'explorer de nombreux métiers par le biais de vidéos et de podcasts, de se renseigner sur les filières de formation et de bénéficier d'une série de conseils en vue de trouver une place d'apprentissage. Il s'agit d'apporter ici, en lien direct avec l'une des préoccupations et exemple formulés par la postulante, la précision suivante : le site Internet institutionnel de l'OCOSP (www.vd.ch/themes/formation/orientation), dont l'architecture et la ligne graphique se doivent de respecter les standards graphiques arrêtés, se voit donc d'ores et déjà complété par des vecteurs de communication davantage orientés vers les attentes des jeunes en termes de communication. Ces efforts se poursuivront ces prochaines années, notamment à la faveur du lancement d'une prochaine

¹ Voir le document du DEF intitulé « Axes stratégiques de l'orientation professionnelle » et publié à l'occasion de son communiqué de presse du 15 novembre 2022 : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2022_novembre/Axes_strategiques_de_l-orientation_scolaire_et_professionnelle.pdf

campagne de sensibilisation sur les métiers à forte pénurie de main d'œuvre et de la mise en service d'une Maison des métiers ;

- la volonté de mettre à disposition des jeunes et des entreprises une plateforme spécialement dédiée à l'organisation des stages. Ce nouvel outil tiendra notamment compte des disponibilités des uns et des autres pour optimiser la concrétisation de ces stages, étape préalable et incontournable à la signature de tout contrat d'apprentissage ;
- la nomination de référentes et référents en approche du monde professionnel (AMP) dans l'ensemble des établissements du Secondaire I du Canton de Vaud, avec pour objectif d'accompagner la réflexion des élèves sur leur future formation et présenter les atouts des filières professionnelles pour construire un projet d'insertion durable dans la vie active. À noter que le soutien pour trouver des stages avant la fin de leur scolarité obligatoire constitue également l'une de leur mission. Dès la rentrée 2023, une coordinatrice ou un coordinateur en AMP sera également nommé dans chacune des huit régions scolaires du Canton avec plusieurs objectifs : assurer une bonne circulation des informations et coordonner les actions des référentes et référents en AMP ; participer au concept de présentation des filières professionnelles et travailler à son adaptation régionale pour y intégrer les spécificités propres à chacune d'entre elles ; établir une liste de contacts du monde régional de la formation professionnelle mobilisable dans les établissements scolaires sis dans leur périmètre d'action dans la perspective d'organiser des événements promotionnels en faveur de la formation professionnelle ; faciliter le contact entre associations professionnelles, entreprises et écoles ; ou encore collaborer avec l'OCOSP au recensement et à la diffusion des places de stages disponibles, en VG comme en VP ;
- l'accroissement de la présence des conseillers et conseillères en orientation auprès des élèves en passant dans l'ensemble des classes, et ce, en plus de leur disponibilité pour des consultations individuelles, afin de répondre aux aspirations des jeunes et les accompagner dans leurs choix formatifs ;
- l'extension à l'ensemble des élèves du secondaire I, voie pré-gymnasiale (VP) comprise, de l'information relative aux possibilités offertes par la formation professionnelle, qui faisait des élèves en voie générale (VG) sa principale cible jusqu'à il y a quelques années encore. Relevons que la fréquentation du Salon des métiers et de la formation par ces élèves est en hausse constante, ce qui contribue à améliorer chaque année la fréquentation de cette manifestation, forte de plus de 47'000 visites en 2022 dont 15'355 élèves inscrits avec leur enseignante ou enseignant ;
- la possibilité offerte d'effectuer des stages de découverte, étape cruciale dans le choix d'un métier, afin de pouvoir s'imprégner des codes, valeurs et des ambiances qui caractérisent les différentes professions et ainsi jauger du degré de congruence avec ses propres affinités. À ce titre, l'OCOSP a publié en 2019 un guide pour accompagner les jeunes et leurs parents dans ce processus. Pour sa part, le département a revu sa directive – Décision n°132 – relative aux stages préprofessionnels en entreprise ou en école des métiers, afin de porter à la hausse le nombre de jours autorisés tout en flexibilisant la durée ;
- durant la crise sanitaire, l'OCOSP a ouvert un service de recrutement en ligne qui a eu lieu quelques mercredis après-midi. Cette mesure a été pérennisée et deux sessions ont encore eu lieu au mois d'avril et mai 2023. Des entretiens d'une durée de dix minutes sont organisés entre des entreprises à la recherche d'une apprentie ou d'un apprenti et des jeunes en quête d'une place d'apprentissage. Les entretiens ont lieu en visioconférence sur la plateforme Zoom. Huit entreprises peuvent s'inscrire à chaque session et les jeunes ainsi fixer directement leur rendez-vous avec elles ;
- la mise en place d'un projet pilote, baptisé « Relai-entreprises », depuis janvier 2023, afin de faciliter le placement en entreprise d'élèves de 10^e, 11^e et 12^e année, soit directement en apprentissage, soit, de façon préliminaire, en stage, pour seconder certains jeunes en difficulté pour concrétiser leur entrée en formation professionnelle initiale.

4. Des adaptations régulières pour garantir l'adéquation entre formation et pénurie de main d'œuvre qualifiée

L'analyse des besoins en main d'œuvre qualifiée au sein des différents domaines professionnels relève d'un travail relativement complexe auquel les services cantonaux de la formation ne se livrent généralement pas directement. Toutefois, dans sa mission de veille stratégique, la DGEP prend régulièrement connaissance des rapports et communiqués relatifs aux besoins de main d'œuvre qualifiée publiés tant par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et les différents groupements représentant les intérêts des différents secteurs économiques, que par les principales agences de placement. Cette veille stratégique vise un double objectif : développer prioritairement des

dispositifs de formation à l'attention des adultes non qualifiés et identifier des leviers pour augmenter le nombre de places d'apprentissage dans les métiers où la pénurie de main d'œuvre qualifiée est avérée.

Ainsi, ces dernières années, des dispositifs de préparation aux examens, ainsi que des filières de validation des acquis d'expérience, ont prioritairement été mis en œuvre dans le cadre de la certification professionnelle pour les adultes dans les métiers de l'informatique (informaticien/ne CFC et opérateur/trice en informatique CFC) et de la santé (assistant/e en soins et santé communautaire CFC et assistant/e socioéducatif/ve).

En outre, le canton de Vaud, en tant que véritable pivot de la formation professionnelle initiale en Romandie puisque près de 175 métiers différents y sont accessibles via l'apprentissage, s'implique fréquemment pour mettre en œuvre les nouvelles formations impulsées par les associations professionnelles afin de combler certains besoins au niveau du marché du travail. Actuellement, la DGEP suit par exemple de près les développements relatifs au métier d'installateur/trice solaire CFC dont le lancement est prévu en Suisse pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Enfin, également en charge du déploiement des formations en école supérieure (ES, niveau tertiaire B), la DGEP prévoit le lancement, dès la rentrée 2024-2025, de la filière en énergie et environnement qui permettra de mettre sur le marché du travail des techniciennes et des techniciens à même de développer, construire et mettre en service des installations et des systèmes techniques destinés à exploiter des énergies renouvelables (énergies photovoltaïques, thermiques, solaires, pompes à chaleur, recyclage des déchets, etc.) et à optimiser les sites et les équipements existants ou en réaliser de nouveaux. Ces professionnels pourront par ailleurs également conseiller les clients, planifier et gérer des projets en alliant les meilleures solutions de production énergétique et d'impact environnemental, besoins dont l'acuité est certaine et même vouée à se renforcer.

III. Conclusion

Avec la présentation d'un éclairage mis à jour en regard des développements en faveur de la valorisation de la formation professionnelle, dans laquelle l'orientation scolaire et professionnelle joue une place certaine, le Conseil d'État tient à assurer à la postulante qu'il partage pleinement les préoccupations exprimées et à lui confirmer que les enjeux inhérents aux risques de pénurie de main d'œuvre qualifiée dans toute une série de domaines professionnels sont pris en compte par son département en charge de la formation et de l'orientation scolaire et professionnelle, et ce, dans toute la latitude qui lui est offerte par le cadre légal en la matière.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 juin 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni